

Les 50 morts et les 100 blessés de Saint-Mandé sont donc les victimes inconscientes de ces bateleurs odieux qui ont juré d'écarter le peuple de l'Eglise. Tous les crimes sociaux réclament leur expiation. Pour avoir « laissé germer l'insolence impie, » nous moissonnons, — selon le mot profond d'Eschyle, — une moisson de douleurs ! »

CONSULTATION

Sur les Indulgences

Q. Peut on réciter alternativement avec d'autres personnes les prières auxquelles sont attachées des indulgences ?

R. Oui, d'après un décret de la S. Cong. des Indulgences. On demandait si une personne qui récite alternativement avec une autre quelque prière enrichie d'indulgences, par exemple le chapelet, l'*angelus*, pourrait gagner les indulgences attachées à cette prière ; et la réponse fut affirmative. 4^e *An recitans alternatim cum sociis orationem cui applicatae sunt indulgentiae, v. g. coronam, vel salutationem angelicam dictam Angelus Domini, possit lucrari indulgentias huic orationi applicatas ?* — ad 4^e affirmative (*Urbis et Orbis* : 9 februarii 1820 inter *Decreta authent.* ; 249). — Cette permission s'applique à une pieuse oraison jaculatoire en l'honneur du S. Cœur, que l'on peut partager comme il suit : *Donc Cœur de Jésus. Soyez mon amour.*

Arch. vîché de Montréal, 27 août 1891.

Monsieur l'abbé Avila Lapalme ancien vicaire au Sacré-Cœur décédé hier au presbytère de Maisonneuve appartenait à la société d'une messe.

Archevêché de Montréal, 31 août 1891.

Monsieur l'abbé Adolphe Jodoin, curé de St-Sauveur, décédé aujourd'hui à l'Hotel-Dieu, appartenait à la société d'une messe.

J. M. EMARD, Chan., Chancelier.